

## ACTION 1 :

### Intitulé de l'action

Déployer la labellisation "Golf pour la Biodiversité" pour atteindre 200 clubs labellisés d'ici fin 2024

### Description de l'action

Le Label Golf pour la Biodiversité est né en 2018 d'un partenariat entre la ffgolf et le Muséum national d'Histoire naturelle. Au niveau opérationnel, il est coordonné par la Direction Territoires Environnement et Equipements de la ffgolf.

Une convention formalise les travaux de partenariat avec le MNHN qui est notre partenaire naturaliste sur ce dossier. Le partenariat est soutenu financièrement par toute la filière golfique. Le Label est une action spécifique du partenariat avec le MNHN qui comprend cinq feuilles de route.

Le Label Golf pour la Biodiversité, de par ses trois niveaux progressifs (Bronze, Argent, Or) a pour but de contribuer, à la connaissance, la préservation et la valorisation de la biodiversité dans les golfs. Actuellement 72 golfs sont engagés dans la démarche. Les clubs travaillent en collaboration avec une structure naturaliste locale afin d'identifier les espèces présentes sur leur site et quelles mesures mettre en place pour mieux les protéger. Les exemples de mesures peuvent être les suivants : construire un muret en pierre sèche pour favoriser le développement de reptiles, faucher un rough seulement une fois par an en permettant aux espèces de s'enfuir lors de la fauche, etc...

Pour chacun de ces niveaux, un cahier des charges est défini avec la perspective et le soutien scientifique du MNHN. Chaque relevé faunistique et floristique des golfs qui s'engage sera publié dans l'INPN (inventaire national du patrimoine naturel). En adhérant à ce programme, les golfs peuvent valoriser leurs actions en faveur de la biodiversité, et également contribuer à la réalisation par le Muséum d'une étude sans équivalent à ce jour de la biodiversité des golfs à l'échelle d'un pays. De par une adhésion nombreuse à ce programme, les clubs renforcent donc la portée de cette étude et disposent d'un outil pour valoriser leur contribution à la préservation de la biodiversité auprès de la communauté des golfeurs, des acteurs naturalistes et institutionnels locaux, des médias, du grand public.

Pour 2021, l'objectif est de perfectionner le contenu du cahier des charges et de mettre en avant les actions engagées par les clubs labellisés notamment auprès des golfeurs. Il s'agit de valoriser le golf comme un sport éco-responsable qui respecte l'espace naturel sur lequel le jeu se déroule.

Pour 2022, le projet est d'organiser une montée en puissance du Label. Cela se déclinera sur différents niveaux :

- Un outil davantage reconnu, plus fluide et plus clair, permettant aux clubs de s'engager dans une démarche connue et dont les enjeux ont été clairement définis,
- Un développement de la communication à destination des clubs par la ffgolf mettant en avant les plus-values du Label pour les structures,
- La mise en place d'une opportunité de soutien financier aux clubs souhaitant s'engager via le fonds de dotation ffgreen.

#### **Retroplanning :**

Pour mener à bien cette action, au cours de l'année deux COPIL seront organisés. Un COPIL en automne 2021 entre le MNHN et la ffgolf, afin de réaliser un bilan de l'année sur les diverses actions qui ont été menées. Le second COPIL sera à destination des contributeurs qui financent le programme, il se déroulera en automne 2022, ayant pour objectif la présentation des résultats de l'année concernant le Label Golf pour la Biodiversité et les actions qui seront engagées pour la suite. Un comité de validation des golfs engagés dans le label sera organisé fin 2021. À partir de janvier et

jusqu'à avril 2022 les nouveaux candidats au label pourront s'inscrire dans la démarche. La ffgolf communiquera auprès des golfs à ce sujet entre fin 2021 et début 2022. Ce schéma de fonctionnement se dupliquera sur les années 2022,2023, 2024.  
Un bilan sera également réalisé pour rendre compte de notre progression suite aux trois années d'engagement.

### Finalités de l'action

La biodiversité est méconnue dans les golfs, cette démarche de labellisation vise à faire prendre conscience et à faire connaître aux différentes structures golfiques la richesse du patrimoine naturel qu'abritent leurs terrains de jeu.

Un club labellisé doit donc avoir une conscience éclairée de la richesse du patrimoine naturel qu'il héberge, mais aussi connaître et mettre en place des mesures de préconisation de gestion permettant le respect et la protection de ce patrimoine naturel. Ces mesures ont pour objectif de mettre à profit les zones de non-jeu pour préserver et encourager la reconquête de la biodiversité. Un maximum de golfs labellisés contribue donc à une préservation et une valorisation du vivant dans les golfs.

Par ailleurs, cette action permet de répondre à certains objectifs du développement durable définis en 2015. A travers les mesures de préconisation et leurs applications par les golfs pour préserver la biodiversité et sa reconquête sur le territoire (bois mort, limitation de produits phytosanitaires etc.) cela permet de répondre à l'ODD 14 et 15 vies terrestres et vie aquatique. Le fait est que les golfs doivent solliciter une structure naturaliste pour les accompagner dans la démarche cela répond à l'ODD 17 « Partenariat pour la réalisation des objectifs ». Transversalement les actions mises en place et demandées au golf dans le cahier des charges pour l'obtention du label répondent à l'ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».

Également, la mise en œuvre du label golf pour la biodiversité en partenariat avec le MNHN, permet de répondre à l'objectif 5.1 du plan biodiversité : « Développer la recherche et la connaissance sur la biodiversité » En effet, dans le cahier des charges du label il est demandé aux structures naturalistes de réaliser un inventaire permettant de faire remonter les espèces qui y vivent afin de compléter INPN (inventaire national du patrimoine naturel).

### Indicateurs de suivi de l'action et objectifs SMART associés

- Nombre de clubs labellisés « Golf pour la Biodiversité »
- Nombre de clubs labellisés par niveau (Bronze, Argent, Or).
- Nombre d'espèces recensées
- Nombre d'espèces recensées par habitat
- Nombre de mesures/actions identifiées et engagées par les clubs
- Nombre de clubs qui ont évolué dans la démarche (Bronze puis Argent)

## ACTION 2 :

### Intitulé de l'action

Sensibiliser à la biodiversité sur les parcours d'ici fin 2022 des ligues régionales de la ffgolf et avoir touché un minimum de 300 enfants des écoles de golfs

### Description de l'action

La ffgolf soucieuse que ses clubs et ses licenciés prennent en considération dans leurs infrastructures et dans leur jeu les enjeux de biodiversité, souhaite développer les projets de sensibilisation à la biodiversité en collaboration avec ses ligues.

L'objectif de cette sensibilisation est de sensibiliser la future génération de pratiquants à la préservation de l'environnement dans le golf. Un projet pilote a été mené avec la ligue Centre au premier semestre 2021.

L'objectif pour l'année 2021-2022 est d'essaimer ce projet sur tout le territoire national par l'intermédiaire des ligues, véritables relais de la politique fédérale en régions.

Le Muséum national d'Histoire naturelle, de par son expertise scientifique, nous accompagne à la réalisation des supports de sensibilisation à destination des enfants. Ainsi, chaque ligue se verra attribuée un support visuel adapté aux différentes espèces se trouvant de son territoire et plus précisément sur les golfs de la région. Le projet passe par un équilibre entre l'apprentissage théorique et la transmission du savoir sur le terrain par les encadrants des écoles de golf. La mobilisation du service communication et du service territoire environnement et équipements de la ffgolf sera impérative pour atteindre cet objectif.

#### **Rétroplanning :**

En Novembre 2019, la ligue Centre val de Loire a sollicité le service territoires, environnement et équipements, afin de réaliser une sensibilisation autour des thématiques biodiversité et eau à destination des enfants. Le projet pilote fut donc construit en décembre 2019 et mis en place dans un club en janvier 2020. En juin -juillet une déclinaison pour chacune des ligues est en train d'être réalisée et soumise à validation des experts scientifiques (via nos partenaires MNHN). Chaque club recevra à la rentrée septembre -octobre l'une des déclinaisons de la sensibilisation selon son territoire géographique. Un suivi avec les différentes écoles de golfs sera mené tout au long de l'année. Un bilan sera également réalisé pour rendre compte de notre progression suite aux trois années d'engagement.

### Finalités de l'action

Le projet permet de valoriser les espèces identifiées sur les golfs dans le cadre du Label « Golf pour la Biodiversité » : faire prendre conscience aux jeunes golfeurs qu'ils font partie d'un écosystème vivant et diversifié sur le golf. Que celui-ci est fragile et qu'il faut donc le protéger.

L'action permet de sensibiliser la jeune génération et les golfeurs de demain aux enjeux de la biodiversité sur les parcours de golf.

La sensibilisation auprès du jeune public, dans le cas présent les enfants des écoles de golfs, permet de les éduquer de façon ludique aux bons gestes pour préserver la biodiversité et l'environnement sur lequel ils vivent, répondant ainsi à l'ODD 4 « éducation de qualité ». De part, cette sensibilisation, les enfants seront formés aux bons gestes qu'ils pourront reproduire sur le terrain et au-delà du parcours, répondant de ce fait au ODD 14 et 15 « vies terrestres » et « vie aquatique » .

D'autre part, cette sensibilisation vise à éduquer les enfants pour en faire des citoyens de demain plus responsable voir écoresponsable, elle permet donc de répondre à l'objectif 5.2 du plan biodiversité « investir dans l'éducation ».

### **Indicateurs de suivi de l'action et objectifs SMART associés**

- Nombre d'enfants sensibilisés
- Nombre d'écoles de golf mobilisées
- Nombres de ligues impliquées